



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 374

Avis public est donné par le soussigné que, lors de la séance extraordinaire tenue le 5 mars 2024, le conseil de la MRC de L'Érable a adopté le **Règlement numéro 374 décrétant un emprunt et une dépense de 45 000 000 \$ pour le financement de la participation de la MRC de L'Érable au projet éolien de Broughton - Modifié.**

Ledit règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 28 mars 2024 et entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en consultant le site Internet de la MRC au :

erable.ca/sites/all/files/documents/reglement_374_modifie_copie_conforme_avec_annexes.pdf.

Donné à Plessisville, le 29 mai 2024.

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier